

Bulletin *Municipal*

Bouvaincourt sur Bresle

2022

SOMMAIRE



Mot du Maire	Pages 3-4
Travaux réalisés	Pages 5-6
Projets à venir	Pages 7-8
Vos Élus en action	Pages 9 à 12
Ce qui change en 2022	Pages 13 à 15
Agenda	Page 16
« Village Fleuri »	Pages 17 - 18
Nos Associations	Pages 19 à 22
Ecole / Cantine / Garderie	Pages 23 à 24
Votre Mairie / Infos	Pages 25 à 27



MOT DU MAIRE



Chers Bouvaincourtoises et Bouvaincourtois,

L'année 2021 est terminée, nous espérons que la Covid 19 le serait aussi mais il n'en est rien !

Malgré tout, l'année 2022, ceux sont aussi des aspects positifs à venir... Nous n'en pourrons qu'en tirer les conséquences et avancer...

Au niveau National, cette pandémie a permis un retour aux petits commerces, au développement des centres villes, aux marchés où nous trouvons de bons produits locaux. Je veux ici les soutenir et les remercier de leurs efforts, nous connaissons leurs situations qu'ils soient barmans, restaurateurs, traiteurs, coiffeurs, ou toutes autres activités et je sais que dans nos Administrés certains en font partis et ont été touchés... Mais il me faut souligner aussi tous ces métiers qui sont au cœur même du combat de cette pandémie par l'engagement de nos soignants et tous les métiers s'y attendant. Je leur adresse mes plus sincères remerciements et le courage nécessaire pour se battre et combattre encore...

Nos associations locales ont aussi été touchées par une inactivité certaine, puis un retour pas forcément à la normale avec toutes ces contraintes imposées. Je leur apporte tout mon soutien dans les projets qu'ils entreprendront pour cette année nouvelle. La diversité sportive qu'elles proposent vous permettra de trouver votre bonheur et je vous invite à aller à leur rencontre !

Je connais la motivation de nos bénévoles pour dynamiser et nous offrir des jours meilleurs en 2022.

Remerciements également aux agents d'entretien, aux professeurs des écoles au personnel périscolaire, au personnel administratif, qui, chaque jour, ont su s'adapter aux difficultés et améliorer notre quotidien.

Depuis 2020, il y a eu très peu d'animations, sans repas festifs, sans moments conviviaux. Je pense notamment au repas des aînés qui est un moment fort attendu tout comme aurait pu l'être notre traditionnelle cérémonie des vœux. Sachez que le Conseil Municipal met tout en œuvre pour que tout soit prêt dès que les conditions sanitaires le permettront.

En juin 2021, Mme DELEERSNYDER a cédé à la Commune et pour l'euro symbolique un terrain de grande superficie, qui, aujourd'hui, permet à nos Employés Communaux de bénéficier d'espace de travail et de stockage conséquent. Par ce Bulletin, nous lui adressons nos plus sincères remerciements.

Dans quelques mois, la vie politique sera marquée par de nouvelles élections présidentielles et législatives. Il vous faudra vous rendre aux urnes et choisir notre Président(e)... Notre Conseil vous accueillera dans les conditions les plus adéquates et vous tiendra, bien évidemment, informé de la marche à suivre...

Je vous souhaite une excellente lecture de ce bulletin municipal qui revêt une nouvelle forme. Vous y découvrirez un bon nombre d'informations sur les projets réalisés depuis le début de notre mandat, ceux à venir et le travail quotidien de nos Élus locaux.

J'en profite pour les remercier de leurs investissements et de leurs ténacités à la gestion des dossiers, pas toujours simples...

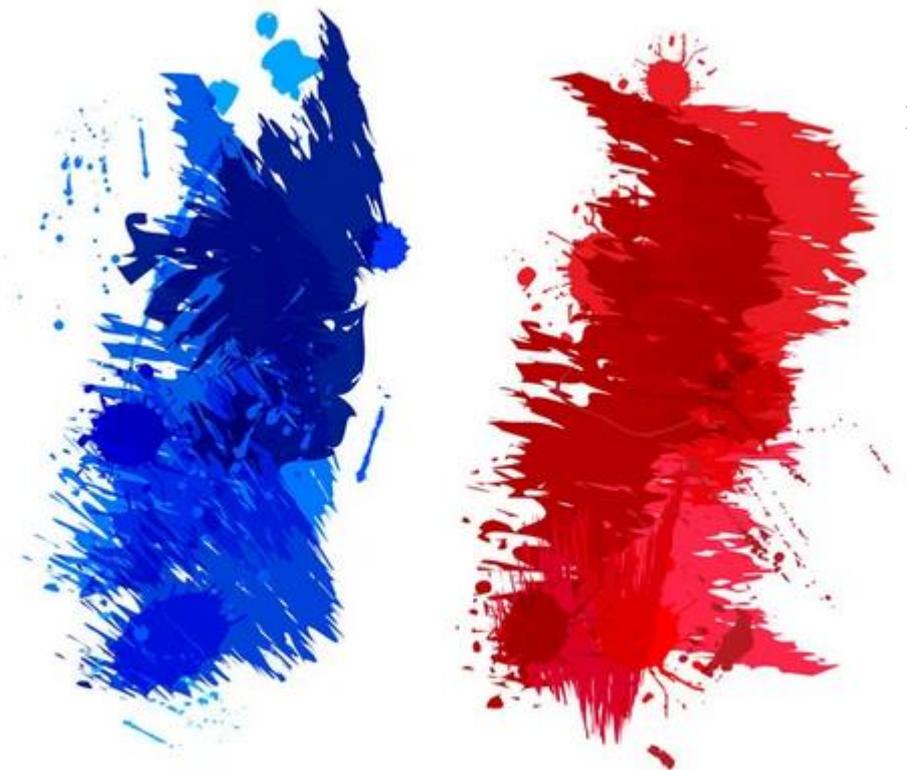
Aussi c'est par ces quelques lignes que l'ensemble du Conseil Municipal se joint à moi pour vous souhaiter une année 2022 :

- ✓ Joyeuse au cours de laquelle nous retrouverons une dynamique collective encore plus forte qu'avant
- ✓ Une bonne santé pour vous et celles ainsi que ceux qui vous sont chers

N'oubliez pas que vos Élus sont à votre écoute et à votre service, plus spécialement lors des moments difficiles que nous affrontons ensemble...

Bien à vous

Le maire, Yves MAINNEMARRE



TRAVAUX REALISES

MAIRIE – ÉCOLE

2020 et 2021 ont été marquées par le plus important chantier de ce mandat...

Afin d'accéder à la demande de mise en accessibilité aux Personnes à mobilité réduite, la Mairie a dû être délocalisée et une rénovation de l'école primaire (maternelle et élémentaire) a été nécessaire, sans oublier la cantine, la garderie et le secrétariat de mairie.

Alliant démarche écologique avec une amélioration thermique du bâtiment par le remplacement du système de chauffage et le remplacement des fenêtres avec double vitrage, sans en oublier toute la rénovation électrique, la municipalité a ainsi anticipé la loi sur le climat et les actions à mener sur la protection de la planète.

Ce chantier a également permis la création d'un dortoir totalement isolé tant au niveau thermique que phonique.

En ce début d'année 2022, les travaux se terminent, la réception de chantier n'est plus qu'une question de semaines. Durant ce 1^{er} trimestre 2022, la mairie, la salle de conseil et la salle des Mariages retrouveront leurs quartiers...



INAUGURATION « Place Gérard DELMACHE »

Le 13 novembre 2021, la Municipalité et le Personnel du Centre de Secours se sont alliés afin de rendre hommage au Capitaine Honoraire Gérard DELMACHE, décédé en 2018. La plaque au nom du Capitaine orne désormais sur le parking du Centre de Secours. C'est en présence de nombreuses personnalités dont, le Député de la Somme Emmanuel MAQUET, Guislaine SIRE et Arnaud BIHET, Conseillers Départementaux, Eddy FACQUE, Président de la CCVS, Messieurs BARDOUX, Maire honoraire et POYEN, ancien Maire, Yves MAINNEMARRE, Maire, la Famille, les Amis et les Sapeurs-Pompiers, que tous ont mis à l'honneur Gérard retraçant sa longue carrière de Chef de Centre.



PARCOURS DE SANTÉ

Notre parcours de santé a fait peau neuve...

Grâce à l'action des Élus et de nos Employés Communaux, 11 agrès neufs tout en bois ont pris place autour de l'étang n° 4 pour remplacer les anciennes installations, derrière le stade de football, point de départ de ce sentier sportif. Afin d'offrir aux promeneurs ou aux sportifs les plus chevronnés, un parcours de santé flambant neuf... Un nettoyage avait été effectué afin de redonner une vue sur les étangs ce qui a fait polémique... Depuis environ 90 arbres ont été plantés en partenariat avec la Fédération de pêche de la Somme et l'AAPPMA de Bouvaincourt sur Bresle. La végétation reprend sa place...



PROJETS A VENIR... 2022 ...

VIDÉO PROTECTION



Visant à prévenir les actes de malveillance sur la Commune, les dégradations et les infractions, le Conseil Municipal dans sa délibération du 19 novembre dernier, a décidé de recourir au système de vidéo protection.

Ainsi, une caméra sera installée à chaque entrée et sortie du village avec lecture de plaques minéralogiques.

Dans le cadre d'une politique territoriale, le Département accompagne notre Commune dans sa démarche dans le domaine de la sécurité des habitants en équipement de matériel de vidéo protection pour la sécurisation des espaces et bâtiments publics.

Ainsi les caméras seront installées :

RD1015 - Rue de la Forêt (sortie Incheville) - Route de Dargnies (Rue du Bois) - Salle des Fêtes, Mairie, Ecoles, Stade et Poste / Centre de Secours.

RESTAURATION MONUMENT AUX MORTS

Dans le cadre du projet « Village Fleuri », et au-delà du devoir de mémoire, il est nécessaire de procéder au nettoyage du Monument aux morts, à la restauration des gravures et à sa mise en valeur.

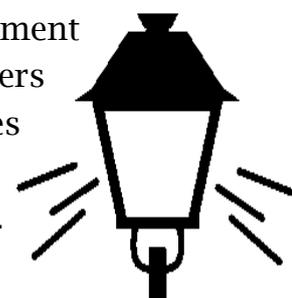
A ce titre, différents devis sont en cours d'étude et seront soumis au vote lors des réunions de Conseil à venir.

ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX

Afin de poursuivre les travaux réalisés relatifs à l'enfouissement des réseaux, la prochaine étape sera la « Rue de la Bresle » et « Rue des Petits Près ». Une convention sera signée avec la FDE80 concernant les études sur les travaux électriques, les travaux d'éclairage et communications électroniques. Le Conseil Municipal statuera dans les prochaines semaines sur ce sujet.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Toujours dans un souci d'améliorer la sécurité des riverains et particulièrement des piétons, une étude est actuellement menée visant à remplacer les derniers points d'éclairage par des LED et de procéder à l'éclairage de 4 passages piétons sur la départementale 1015. Tout comme l'enfouissement des réseaux, une convention est en cours de réalisation pour ces travaux. Le Conseil Municipal statuera dans les prochaines semaines.



SIGNALÉTIQUE
(Parcours de santé, village fleuri, mairie, école)

Depuis la création du nouveau parcours de santé, du dossier « Village Fleuri » et des travaux Mairie – École, des devis sont en cours de réalisation.

BRANCHEMENT ÉLECTRIQUE
« Salle des Associations »

Depuis la création de la Salle des Associations, celle-ci ne possède pas son compteur électrique individuel. Par souci de sécurité et de mise aux normes, il convient d'installer un tableau général basse tension et de différencier chaque bâtiment. Cette dépense sera soumise au vote du Conseil prochainement.

ÉLAGAGE ARBRES
« Camping Les Grands Près »

Au sein du Parc Résidentiel de Loisirs, il a été constaté que 9 peupliers sont dangereux et menacent la sécurité des riverains du Camping. La Municipalité a donc fait appel à une société d'élagage et ces arbres seront prochainement abattus. Bien évidemment, de nouvelles plantations remplaceront les arbres supprimés.

BIBLIOTHEQUE

Faisant suite aux travaux Mairie – Ecole, les Employés Communaux s'attellent à rénover la bibliothèque (BCD) qui pourra accueillir les enfants dès la rentrée scolaire prochaine.



VOS ÉLUS EN ACTION



2021	2020
CM du 8 janvier 2021	CM du 27 février 2020
CM du 12 février 2021	CM du 25 mai 2020
CM du 13 avril 2021	CM du 8 juin 2020
CM du 8 juin 2021	CM du 04 août 2020
CM du 10 septembre 2021	CM du 25 sept 2020
CM du 19 novembre 2021	CM du 30 oct 2020
CM du 27 novembre 2021	CM du 4 décembre 2020

**Un compte rendu du conseil municipal est libre de consultation par les habitants.
Vous pouvez vous rendre en mairie (voir les horaires d'ouverture)
Et/ou bien vous rendre sur le site internet
<https://www.bouvaincourt-sur-bresle.fr/>.**

Visite du Sénateur

19 novembre 2021, M. le Maire accompagné d'une partie du Conseil ont eu le privilège de rencontrer le Sénateur de la Somme, M. Stéphane DEMILLY.



Une heure d'échanges, de communication visant à promouvoir les interactions de proximité de terrain entre les élus locaux et les services de L'État.

Un dialogue constructif, un appui déterminant pour nos futurs choix de projets et travaux à venir.

Un soutien rassurant, une écoute réelle sur des mises en sécurité envers les Bouvaincourtois et Bouvaincourtoises.

Côté Budget Communal...

Présentation et analyse du budget par M RASSE Baptiste désigné conseiller délégué en charge des finances

En 2022, la commune observera avec attention la section « charges à caractère général », au niveau « Chauffage/électricité » pour mesurer l'impact financier des travaux de mise aux normes énergétiques de notre école et de notre mairie. Une économie est attendue sur cette dépense.

Les dépenses de personnel (et charges assimilées) représentent 56,5%. Une étude sera menée sur les futurs départs en retraite au sein de nos équipes communales visant à diminuer cette dépense.

La répartition de nos recettes communales nous permet d'anticiper des baisses éventuelles de dotations d'état (ex. : suppression taxe d'habitation).

Sur l'exercice 2020, notre excédent de fonctionnement cumulé s'élève à 238 808,48 €, auquel il faut déduire 20 000 € de remboursement du capital de l'emprunt.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

2021 :

Détails des chapitres

011 Charges à caractère général	152 070,69 € (21,8 %)
012 Charges de personnel	393 333,71 € (56,5 %)
014 Atténuations de produits	52 357,00 € (7,5 %)
042 Opérations d'ordre	26 055,40 € (3,7 %)
65 Autres charges de gestion	71 782,97 € (10,3 %)
66 Charges financières	702,77 € (0,1 %)

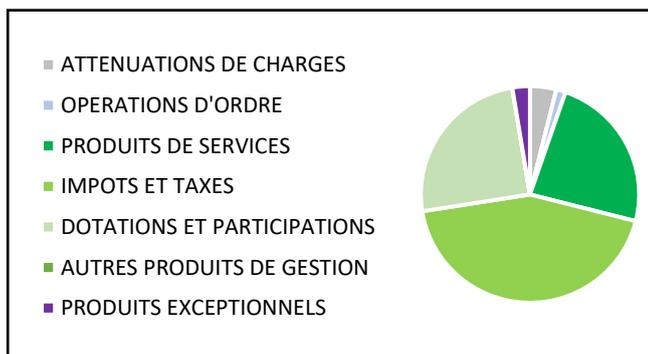
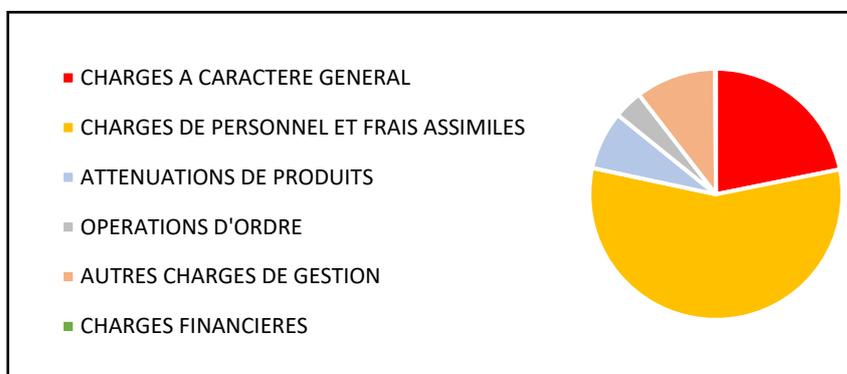
TOTAL DEPENSES = 696 302,54 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2021 :

Détails des chapitres

013 Atténuations de charges	28 616,14 € (3,9 %)
042 Opérations d'ordre	10 401,25 € (1,4 %)
70 Produits de services	175 717,94 € (23,7 %)
73 Impôts et taxes	323 443,88 € (43,6 %)
74 Dotations et participations	184 662,76 € (24,9 %)
75 Autres produits de gestion	175,00 € (0,02 %)
76 Produits exceptionnels	19 676,18 € (2,6 %)

TOTAL RECETTES = 742 693,89 €



« BOIS COMMUNAL »

Dans sa délibération de Conseil Municipal du 10 septembre 2021, il a été décidé la vente aux administrés de la Commune (Hors membres du Conseil pendant leur mandature) des arbres ou les bois sont morts afin que le profit de cette vente serve à acquérir de nouveaux arbres sur le territoire communal.



Vous trouverez ci-dessous les conditions d'inscription et d'obtention :

RÈGLEMENT

- Prix : 10 € le stère (Maximum 5 stères par acheteur),
- Inscription et Règlement en Mairie (***Avant début des travaux***)
 - Paiement par chèque (*à l'ordre du Trésor Public*) ou espèces
 - Attestation d'assurance « Responsabilité civile Chef de Famille » à fournir lors de l'inscription en Mairie
- Matérialisation du bois à couper par l'Agent Communal,
- L'acheteur coupera et ramassera le bois avec son propre matériel :
 - Les branchages devront être regroupés pour faciliter le ramassage par les Agents Communaux
- Le stockage est interdit le long des voies et des chemins communaux.
- Les voies et chemins communaux devront être respectés :
 - Véhicules lourds à proscrire
- La coupe et le ramassage se feront sur les mois de décembre et janvier,
- L'acheteur s'engage à ne pas revendre le bois,
- La Municipalité se réserve le droit de procéder à toute vérification.

« COLIS DES AINES »

Comme chaque fin d'année, à l'approche des fêtes, ce sont 150 colis de Noël qui ont été offerts et distribués par la Municipalité aux plus de 65 ans... Un moment convivial et un accueil chaleureux toujours apprécié lors du passage de nos Elus...



« NOS JEUNES DIPLÔMÉS »

La Commission « Education Jeunesse Culture et Sport » présidée par Bénédicte Roussel et en accord avec l'ensemble des membres du Conseil Municipal a décidé d'offrir aux futurs jeunes diplômés du Brevet des Collèges et Etudes Supérieures, une carte cadeau.

Les Critères sont définis comme suit :

- Etudes supérieures, une seule carte cadeau dans la scolarité
- Pour les nouveaux arrivants dans la Commune, il faut être domicilié depuis plus de 6 mois



- Montant de la carte pour les Lauréats du brevet des Collèges : 35 €
- Montant de la carte pour les lauréats des Etudes Supérieures : 50 €

Félicitations à nos Lauréats... Cette opération est bien évidemment reconduite chaque année... Pour 2021 : 5 Lauréats du Brevet des Collèges et 10 Lauréats d'Etudes Supérieures ont été récompensés.



En projet au Conseil Municipal... Nos amis les chats...

La stérilisation est un outil de lutte et de prévention contre les abandons et les atteintes au bien-être animal. Le chat est un animal domestique : il ne peut pas être livré à lui-même sans risque pour sa santé et la collectivité.

En 4 ans, un couple de chats peut donner naissance à plus de 20 000 chatons.

Chaque année, les refuges recueillent des milliers de chatons qu'ils tentent de sauver et placer à l'adoption. Stériliser son chat, c'est participer à rompre ce cycle de l'abandon des animaux.

Une stérilisation permet :

- Une meilleure relation entre le chat et sa famille : un chat non stérilisé développe rapidement un comportement qui génère des désagréments pour son propriétaire et l'entourage : marquage urinaire, miaulements importants entre autres ;
- Un chat non stérilisé a tendance à s'éloigner davantage du domicile de son propriétaire, il chasse plus et de fait est confronté à un risque plus élevé d'accident. Il peut également devenir porteur ou vecteur de maladies qui sont pour certaines transmissibles à l'Homme ;
- Une diminution conséquente du nombre des abandons.

Les chats errants

Les animaux errants, chiens comme chats, relèvent de la responsabilité des maires. Ceux-ci peuvent procéder à la capture de chats non identifiés sur leur commune, c'est-à-dire des animaux qui ne sont ni tatoués, ni pucés, et dont on ne peut connaître l'identité du propriétaire. Ces chats peuvent être stérilisés et replacés dans leur zone d'habitat à la demande des maires afin de réduire significativement le risque de recolonisation de la commune par de nouveaux chats errants.

CE QUI CHANGE EN 2022...



Simplification du tri sélectif dès janvier 2022 : les emballages ménagers et papiers sont à mettre dans le sac jaune !

En savoir plus <https://www.villes-soeurs.fr/collecte-des-dechets/>

Vous avez d'autres questions sur le tri ? vous pouvez contacter le service dédié par mail à reduisonsnosdechets@villes-soeurs.fr

Comme vous le savez, depuis ce 1er janvier, la communauté de communes des Villes Soeurs a mis en place un nouveau service de collecte en porte à porte des emballages et papiers dans les 28 communes.

Pour accompagner les habitants et depuis le mois de décembre, un large dispositif de communication a été déployé sur tout le territoire. Parmi ces actions, La Poste avait en charge la diffusion de 3 documents (semaine 52) : un courrier explicatif signé du

Président, un calendrier spécifique pour chaque commune et un guide du tri.

Si vous rencontrez des incidents liés à cette distribution (erreurs de calendrier, non distribution dans certaines habitations...), vous pouvez identifier ces incidents et signaler tout dysfonctionnement lié à cette distribution, un formulaire a été créé. N'hésitez pas à le remplir si vous êtes concerné.

<https://www.villes-soeurs.fr/signalement/>

Collecte « TRI SELECTIF » (Sacs jaunes)

Chaque MARDI MATIN – SEMAINE PAIRE

- ✚ 11 janvier
- ✚ 25 janvier
- ✚ 8 février
- ✚ 22 février
- ✚ 8 mars
- ✚ 22 mars
- ✚ 5 avril
- ✚ 19 avril
- ✚ 3 mai

- ✚ 17 mai
- ✚ 31 mai
- ✚ 14 juin
- ✚ 28 juin
- ✚ 12 juillet
- ✚ 26 juillet
- ✚ 9 août
- ✚ 23 août
- ✚ 6 septembre

- ✚ 20 septembre
- ✚ 4 octobre
- ✚ 18 octobre
- ✚ 1^{er} novembre
- ✚ 15 novembre
- ✚ 29 novembre
- ✚ 13 décembre
- ✚ 27 décembre

TOUT CE QUI CHANGE AU 1^{ER} JANVIER 2022

CONSOMMATION

Nouvelle pièce de 2 €
Pour célébrer la présidence française de l'Union européenne et pour marquer le 20^e anniversaire de l'euro.

Timbres

- Le prix du timbre vert passe de 1,08 € à 1,16 €.
- Celui du timbre rouge de 1,28 € à 1,43 €.
- Ecopli: de 1,06 € à 1,14 €.
- Colissimo des particuliers: +1,6% en moyenne.



Eau potable gratuite

Les établissements recevant plus de 300 personnes (cinéma, piscine, boîte de nuit, bibliothèque, musée...) sont tenus d'être équipés d'au moins 1 fontaine d'eau potable accessible au public.

Garantie légale de conformité

Mesure de protection obligatoire et gratuite, elle prévoit qu'un produit ou un service acheté doit être conforme à l'usage attendu et à la description du vendeur.

Au 1^{er} janvier, extension:

- aux produits numériques (abonnement à une chaîne numérique, achat d'un jeu vidéo en ligne, location d'un film en ligne...).
- aux relations contractuelles des consommateurs avec les opérateurs de réseaux sociaux.

Titres restaurant 2021

Dans les restaurants, **plafond journalier** des titres restaurant maintenu à 38 € jusqu'au 28 février 2022 (y compris les week-ends et jours fériés).

ENVIRONNEMENT

Fruits et légumes

Certains fruits et légumes vendus dans le commerce ne pourront plus être conditionnés dans un emballage plastique. Cette interdiction ne concerne pas les fruits et légumes transformés (coupés, épluchés...) vendus dans les supermarchés.

Inventus non alimentaires

Produits d'hygiène et de culture, produits d'éveil et de loisirs, livres et fournitures scolaires, équipements de conservation et de cuisson des aliments: interdiction de mise en décharge et d'incinération des inventus. Les entreprises doivent désormais les donner ou les recycler.

Consommation Internet et mobile

Les fournisseurs d'accès internet et opérateurs mobiles doivent communiquer à leurs abonnés les émissions de gaz à effet de serre liées à leurs consommations internet et mobiles.

Éoliennes terrestres

Nouvelle réglementation relative aux installations: contrôle acoustique systématique à réception pour les parcs éoliens, nouveau critère d'appréciation de l'impact sur les radars Météo France, possibilité de réutiliser les postes de livraison, les câbles et les fondations en cas de renouvellement, hausse du montant des garanties financières cohérente avec l'évolution technologique de la filière.

Gaz fluorés

Les gaz fluorés à effet de serre ne peuvent plus être utilisés dans la composition des réfrigérateurs et congélateurs commerciaux hermétiquement scellés (GWP > ou = 150).

ET AUSSI EN 2022...

Péages des autoroutes

Hausses des tarifs: +2% en moyenne le 1^{er} février 2022.

Taux du Livret A

Fixé à 0,5% depuis le 1^{er} février 2020, les taux de rémunération du Livret A et du Livret de développement durable et solidaire (LDDS) pourront remonter à 0,6 ou 0,8% le 1^{er} février 2022.

SALAIRES, RETRAITES...

SMIC

Revalorisation: +0,9% (après +0,99% le 1^{er} janv. 2021 et +2,2% en oct. 2021). Nouveau montant du Smic brut horaire: 10,57 € (contre 10,48 € depuis le 1^{er} oct. 2021) soit 1 603,12 € mensuels brut pour 35h hebdomadaires de travail.

Retraites

Revalorisation des pensions de retraite de base: +1,1%. Toutes les retraites de base sont concernées: salariés du privé (Cnav, Carsat et MSA), fonctionnaires (État et CNRACL) et indépendants (SSI), mais pas les avocats.



Fonctionnaires et télétravail

Pour les fonctionnaires: indemnité de télétravail de 2,50 € / jour. Montant maximum annuel: 220 €, soit 88 jours de télétravail / an.



PRESTATIONS SOCIALES / SANTÉ

Fin du Dossier médical partagé

L'Assurance-maladie va proposer à chaque Français d'ouvrir un Espace Santé dédié: il sera possible de stocker ses documents médicaux (ordonnances, résultats d'examen...). Il permettra aussi de gérer ses rendez-vous avec ses praticiens.



Nouveau calcul de l'AAH

Création d'un abattement forfaitaire de 5000 € sur les revenus du conjoint non bénéficiaire de l'Allocation aux adultes handicapés, majoré de 1100 € par enfant, pour les personnes vivant en couple.

Complémentaire santé pour tous

Les personnes qui demandent le RSA (revenu de solidarité active) se verront automatiquement attribuer la couverture complémentaire santé solidaire (CSS).

Forfait « patient urgences »

Pour un passage aux urgences non suivi d'une hospitalisation: reste à charge forfaitaire fixé à 19,61 € (remboursé par les complémentaires santé). Montant minoré à 8,51 € pour certains publics (malades chroniques...), gratuit pour d'autres (femmes enceintes...).

LOGEMENT

Acte de caution lors d'une location

Le système de cautionnement pour les locations évolue. L'acte de cautionnement pourra être signé sous forme électronique et la mention apposée ne sera plus imposée.

Permis de construire en ligne

Chaque commune doit pouvoir « recevoir sous forme électronique les demandes d'autorisation d'urbanisme » sans frais.

Communes de + de 3500 hab.: instruction des dossiers sous forme dématérialisée.

Lancement de France Rénov'

Service public pour rénover son logement. Les Espaces Conseil FAIRE et les Points rénovation information service de l'Anah (PRIS) deviennent les Espaces Conseil France Rénov': point d'entrée unique pour guider les Français dans leurs travaux de rénovation. Infos sur: france-renov.gouv.fr.

Prix des syndics

Les syndics professionnels devront remettre aux copropriétaires une fiche d'information standardisée sur le prix et les prestations proposées (durée du contrat, heures ouvrables et horaires de disponibilité, contenu du forfait, etc.).

Crédit immobilier

Conditions plus strictes: aucun prêt de + de 25 ans. Taux d'endettement: 35% max.



ÉNERGIE



Électricité

Pas de hausse des tarifs de l'électricité le 1^{er} janvier. Prochaine hausse en février 2022: plafonnée à +4%.

Gaz

Les tarifs réglementés de vente de gaz d'Engie n'augmentent pas au 1^{er} janvier. Les tarifs sont bloqués depuis le 1^{er} novembre 2021 et jusqu'au 30 juin 2022 au niveau des tarifs du mois d'octobre 2021.

Indemnité inflation

Pour faire face à la hausse des prix de l'énergie et des carburants, les retraités qui perçoivent une pension inférieure à 2000 € nets par mois recevront une indemnité inflation d'un montant de 100 €. Elle sera versée par les caisses de retraite en février 2022.

Performance énergétique

La « RE2020 » remplace la réglementation thermique « RT2012 ». Elle renforce les exigences en matière de performance énergétique des bâtiments neufs, de confort d'été et introduit de nouvelles règles relatives à l'impact carbone de la construction.

JEUNES / ÉTUDIANTS

Aide pour le BAFA

Les candidats au Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) et au Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD) pourront bénéficier d'une aide de 200 € pour financer en partie leur formation.



Contraception gratuite

Tous les frais liés à la contraception des femmes âgées de moins de 25 ans sont désormais intégralement pris en charge par l'Assurance-maladie, (sans avance de frais).



La mesure ne s'applique pas aux préservatifs masculins et féminins.

Pass Culture

Il est étendu aux jeunes âgés de 15 à 17 ans. Il permet d'accéder à un crédit de 20 € pour ceux âgés de 15 ans et de 30 € pour les jeunes âgés de 16 et 17 ans.



Création d'un contrat d'engagement jeune

Pour les jeunes de 18 à 25 ans, sans emploi ni formation. Montant maximum: 500 € par mois pour un contrat de 15 à 20h par semaine sur une durée de 6 à 12 mois. Le parcours sera proposé par les Missions locales ou Pôle emploi.



FORMATION

Crédit d'impôt formation doublé

Les entreprises de moins de 10 salariés et les indépendants bénéficient d'un crédit d'impôt doublé pour la formation des dirigeants.



La mesure vise les entrepreneurs qui relèvent d'un régime d'imposition au réel, et dans la limite de 40h de formation par an.

IMPÔTS ET TAXES

Taxe foncière

Taxe foncière et taxe d'habitation sur les résidences secondaires: au moins +3,4% en 2022.



Taxe d'habitation

Pour les ménages les 20% les plus aisés (les seuls qui paient encore la taxe d'habitation): après un dégrèvement de 30% en 2021, le dégrèvement sera de 65% en 2022 avant suppression totale en 2023.



Impôt sur le revenu

Revalorisation du barème: +1,4%.

Les taux d'imposition:

Revenus imposables < à 10 225 €	0%
Entre 10 225 € et 26 070 €	11%
Entre 26 070 € et 74 545 €	30%
Entre 74 545 € et 160 336 €	41%
+ de 160 336 €	45%

Crédit d'impôts pour les emplois à domicile

Avantage fiscal désormais aussi pour les prestations rendues en extérieur (accompagnement des enfants, livraison de courses à domicile...).

AUTOMOBILE

Nouveau malus

Nouveau malus au poids pour tous les véhicules neufs pesant plus de 1800 kg: taxe de 10 € par kg supplémentaire (soit 500 € pour un véhicule de 1850 kg par exemple). Les véhicules hybrides et électriques ne sont pas concernés.



À noter: certaines familles nombreuses (3 enfants ou + à charge) pourront bénéficier d'une minoration.

Prime à la conversion

Baisse des seuils de CO₂ pour pouvoir prétendre à la prime:

- Véhicules neufs (ou de - de 6 mois): 127 g. de CO₂/km (au lieu de 132).
- Véhicules d'occasion: la limite reste à 137.
- Véhicules d'avant mars 2020: 99 g. de CO₂/km (au lieu de 127).

URBANISME

Simplifiez vos démarches en demandant en ligne vos autorisations d'urbanisme

Depuis le 1er janvier 2022, les particuliers et professionnels peuvent déposer leurs dossiers d'autorisation d'urbanisme directement par voie électronique.

Une démarche simple en 4 étapes :

- * **Etape 1 :** Connectez-vous au service en ligne d'Assistance pour votre demande d'autorisation d'urbanisme sur : www.service-public.fr
- * **Etape 2 :** Choisissez parmi les formulaires de demande celui qui correspond à votre demande
- * **Etape 3 :** Remplissez les champs modifiables.
- * **Etape 4 :** Enregistrez le document rempli sur votre ordinateur et renvoyez-le par mail, ainsi que les pièces demandées, à la mairie à l'adresse suivante : secretariat@bouvaincourt-sur-bresle.fr.

Vous recevrez un accusé de réception ainsi qu'un récépissé relatif à votre demande, sur votre boîte mail dans un délai de 5 jours.

En cas de non-réception, veuillez nous contacter afin d'en confirmer la bonne réception.



- Allocation logement ou familiale,
- permis de conduire,

A moins de 30 minutes de chez vous, en un seul et même endroit un agent vous accompagne pour vos démarches avec la CAF, la CNAM, la CNAV, la MSA, l'AGIRC-ARRCO, Pôle Emploi, la Caisse de retraites, les impôts, la Poste, les services des ministères de l'Intérieur, de la Justice et de la Direction générale des finances publiques. Vous serez accueilli par un agent qui répondra au mieux à votre question. La Maison des Services Publics est une Maison France Services.

Vous avez besoin d'aide pour vos démarches administratives ?

Vous rencontrez des difficultés avec internet ?

La Maison des Services Publics (MSP) est là pour vous accompagner.

- carte grise,
- RSA,
- prime d'activité...

Où trouver la MSP?

dans les locaux de la Communauté de Communes des Villes Soeurs.

Communauté de Communes des Villes Soeurs

Maison des services publics

12 avenue Jacques Anquetil

76260 Eu

Tél. 02.27.28.05.91

Standard : 02.27.28.20.87 (accueil CCVS)

misp@villes-soeurs.fr



17/02/2022 : Réunion publique sur le Plan local d'urbanisme Intercommunal (PLUI)
Salle Michel Audiard à Eu à 18h00

25/02/2022 : Réunion publique concours village fleuri 18h – Salle Polyvalente

06/03/2022 : Spectacle de Théâtre de l'Avenir Croisien*

13/03/2022 : Repas des Aînés*

* *Sous réserve des conditions sanitaires*

ELECTIONS

Elections Présidentielles

Dimanche 10 avril 2022

Dimanche 24 avril 2022

Elections législatives

Dimanche 12 juin 2022

Dimanche 19 juin 2022

Les inscriptions sur les listes électorales peuvent se faire jusqu'au 02 mars 2022

Une nouvelle carte d'électeur vous parviendra pour ces élections

BALAYAGE

Pour 2022, la société chargée du balayage des caniveaux sur la RD1015 interviendra aux dates suivantes :

✚ Mardi 15 février

✚ Mardi 15 mars

✚ Mardi 19 avril

✚ Mardi 17 mai

✚ Mardi 14 juin

✚ Mardi 19 juillet

✚ Mardi 16 août

✚ Mardi 20 septembre

✚ Mardi 18 octobre 2022

Merci de bien vouloir faciliter le passage de la balayeuse en ne stationnant pas sur le D1015 les jours énumérés.

VILLAGE FLEURI

***Dossier géré par M RASSE Baptiste désigné conseiller délégué
en charge de la candidature de la commune au concours village fleuri***

Comme vous le savez, notre commune bénéficie du label 2 fleurs « village fleuri ».

Si à l'origine ce label a été créé pour récompenser les efforts de fleurissement, il s'est élargi depuis pour inclure des critères de qualité de l'environnement végétal des communes et l'amélioration du cadre de vie.

Une commune en possession de ce label fait valoir l'ensemble de ces critères auprès des touristes de passage mais aussi auprès de ceux qui souhaitent s'installer dans notre vallée. Vous le comprenez, ce label peut attirer et dynamiser notre commune sur divers secteurs (tourisme, éducatif, commerces, et autres).

Au cours de l'année 2022 la commune de Bouvaincourt-sur-Bresle va passer devant le jury pour statuer sur le maintien, le retrait ou l'obtention d'une 3ème fleur pour notre commune.

Un chantier important (et que vous avez dû déjà constater) est lié à ce label. Nous parlons ici de notre monument aux morts.

Le chantier est nécessaire pour diverses raisons :

1. Nettoyer la pierre, redorer les lettres, mettre en valeur la stèle et maintenir en état notre mémoire communale face aux disparus des guerres
2. Apporter davantage de verdure au cœur de notre village par l'apport de pelouse à la place de cailloux, le retrait des pierres pour passer à des massifs en pleine terre
3. Rendre accessible notre église aux personnes à mobilité réduite par l'installation d'une rampe
4. Faire vivre la biodiversité sur les pelouses de notre église

Le reste de notre chantier pour 2022 sera dans les têtes !

Effectivement nous devons accentuer la méthode dite « gestion différenciée ».

Quelques explications mais nous y reviendrons lors d'une réunion publique le 25 février 2022 à 18H00 au sein de la salle polyvalente (si le contexte sanitaire nous l'autorise).

Nous aurons l'honneur d'accueillir Monsieur DELAHAYE E., Maire de Mons-Boubert et ancien membre du jury « villes et villages fleuris ».

La gestion différenciée va être d'organiser un entretien plus doux des espaces verts en adaptant la fréquence et le type d'intervention selon le lieu.

- Protection de la santé publique et de la ressource en eau (fin des produits phytosanitaires)
- Développement de la biodiversité : espacement des fréquences de tonte sur certains espaces verts
- Amélioration de la qualité du cadre de vie en diversifiant l'aspect, la texture et l'ambiance des espaces (sportifs, balades, pique-nique, autres).

Concrètement nous continuerons de tondre les pelouses régulièrement dans les secteurs d'habitations et la RD1015.

Nous mettrons en place des secteurs dits de gestion différenciée (Place du Soleil Levant, talus de la RD1015, centre des pelouses au niveau du quartier Les Quatorze et Les Camprets, parcours de santé, chemin des étangs, haut de la rue du Bois, haut de la rue Saint Hilaire, pelouse du ski nautique).

Ces secteurs ont été choisis également dans le cadre de la gestion des eaux pluviales. Ils seront entretenus par le biais de notre contrat d'insertion professionnel avec « Les Jardins de la Bresle », ou par nos employés avec une tonte 2 fois par an aux périodes propices.

Concernant la Place du Soleil Levant, les talus RD1015, les quartiers Les Quatorze et Les Camprets, ils bénéficieront de fleurissements en jachère afin de colorer et fleurir ces secteurs.

Les jardinières en pierres seront remplacées par des massifs en pleine terre respectant les critères du label et absorbant plus facilement l'eau de pluie. Un aménagement particulier sera effectué au secteur de la caserne des pompiers. Un paillage naturel sera appliqué dans les massifs (avec une priorité sur des copeaux de nos chutes d'arbres l'hiver).

La récupération des eaux pluviales sera démultipliée, un centre de bouturage communal est en cours de réflexion afin de vous faire bénéficier de bulbes et arbustes issus de notre patrimoine végétal communal.

Nous vous invitons à participer au fleurissement de la commune dans vos jardins et façades !

**Réunion publique le 25 FEVRIER 2022 à 18H00 (Salle polyvalente).
La réunion sera suivie d'un cocktail. (Sous réserve du contexte sanitaire)**



Exemple de jachères au sein de nos quartiers (Les Quatorze, Les Camprets, Place du Soleil Levant)



Exemple de gestion différenciée pour le parcours de santé avec la mise en place d'un chemin tondue.

Nos Associations...

« Bouvaincourt en Fête »

Cette Association dirigée par Alexandra RUYSSCHAERT, en collaboration avec Harry HECKMANN, Trésorier et David DELHALLE, Secrétaire mais aussi l'Ensemble des Conseillers Municipaux forment le comité des fêtes de la Commune.

Diverses Manifestations se sont déroulées dans la Commune comme une Bourse aux Jouets, le défilé des lampions suivi du feu d'artifice du 13 juillet, une brocante. Mais Bouvaincourt en Fête c'est aussi le partenariat avec d'autres Associations, telles qu'octobre rose, la fête du sport et d'autres évènements à venir.

Vous êtes bénévoles et intéressés pour vous investir auprès du comité des Fêtes, n'hésitez pas à contacter Alexandra RUYSSCHAERT au 06.12.48.76.79.

« Octobre Rose »

Octobre rose est une campagne annuelle de communication destinée à sensibiliser les femmes au dépistage du cancer du sein et à récolter des fonds pour la recherche. Le symbole de cet événement est le ruban rose. L'Association « Bouvaincourt en Fête » en partenariat avec l'Association « Bout de Chemin » ont organisé une marche autour des Etangs qui a rassemblé un grand nombre de participants. Le but était de récolter un maximum de fonds pour la recherche...



Projets 2022 :

Une marche mensuelle est organisée un dimanche par mois. Rendez-vous est donné à 8h45, Départ 9h, sur la Place Franck Grattenois.

- Dimanche 06 février 2022
- Dimanche 06 mars 2022
- Dimanche 03 avril 2022
- Dimanche 15 mai 2022
- Dimanche 05 juin 2022
- **Dimanche 04 septembre 2022 → Week-end découverte « Fête du sport »**
- **Dimanche 09 octobre 2022 → Au profit « d'Octobre Rose »**
- **Dimanche 06 novembre 2022 → Au profit de « Novembre Bleu »**
- **Dimanche 04 décembre 2022 → Au profit du « Téléthon »**



17 Avril 2022 : Chasse à l'œuf

04 septembre 2022 : Fête du Sport

Club de Gymnastique Féminine



Le club de gymnastique se réunit tous les mercredis de 18 h 30 à 19 h 30 dans la salle des sports (dans la salle des fêtes en période hivernale).

La journée du sport a été bénéfique, le club compte 33 adhérentes cette année. Les cours se déroulent dans le respect des mesures sanitaires en vigueur. De ce fait, le pass sanitaire est obligatoire.

Au mois de novembre, nous avons fêté les 97 ans de Paulette, vétérante du club et fidèle depuis de nombreuses années.

Elle est toujours souriante et enthousiaste pour participer au cours.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre, les deux premières séances sont gratuites.

Marie-José VATTIER, Présidente.

Contacts :

Marie-José VATTIER : 03 22 30 52 13 ou 06 47 51 27 62

Denise DERAMBURE : 03 22 26 72 71 ou 06 71 83 75 61

Chantal LEFEVRE : 03 22 30 95 14 ou 06 89 35 56 63



Tennis de Table

Tous les mardis soir à partir de 18h30, le tennis de table vous accueille pour 2 h d'entraînement, ou jeu libre, au gymnase de Bouvaincourt sur Bresle.

Le club de Bouvaincourt n'est pas inscrit en compétition.

Toutes les séances se déroulent dans la bonne humeur.

10 tables sont mises à disposition, les balles sont fournies et des raquettes peuvent vous être prêtées.

N'hésitez pas à venir à notre rencontre. Les premières séances, permettant de découvrir notre fonctionnement, vous sont offertes.

A bientôt.



Gilles VATTIER, Président du tennis de table
Contact : 03 22 30 52 13 ou 06 85 59 65 15

« Club de Pétanque »

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la Commune a le plaisir d'accueillir le Club de Pétanque qui s'est délocalisé de la Commune voisine.

C'est avec plaisir que le Conseil Municipal a répondu favorablement à la demande du Bureau pour ainsi recevoir les licenciés sur le territoire Bouvaincourtois.

Quelques aménagements de terrains ont été nécessaires aux abords du stade pour parfaire des terrains normalisés. Ces travaux réalisés par les Employés Communaux permettent aux joueurs de pouvoir s'en donner à leur loisir mais pas seulement...

En effet, cette Association permettra également à la Commune de voir fleurir des Manifestations et de « s'associer » aux Associations existantes pour la vie Communale lorsque la pandémie permettra le regain de nos activités.

Président : Marc Hédouin
Vice-Président : Pierre Delépine
Secrétaire : Christine Delépine
Trésorier : Marc Conseil

Pour toutes questions ou pour rejoindre le Club :

**Pétanque Club de
Bouvaincourt sur Bresle**



☎ : Président : 06.08.43.52.40

« Football – USN76 »

L'US Normande 76 a été créé en 2016 et regroupe aujourd'hui les communes de St Pierre en Val, St Remy Boscrocourt, Baromesnil, Bouvaincourt sur Bresle et Le Mesnil Réaume.

Les principaux objectifs sont de maintenir et d'amplifier la pratique du football dans nos communes rurales, de participer à l'éducation des jeunes, de maintenir un tissu social et associatif et de garantir l'utilisation des équipements sportifs mis à disposition par les municipalités.

Notre club comprend actuellement 2 équipes sénior masculines (1ère et 2e division de district), 1 équipe sénior féminine, les catégories jeunes U7, U9, U13, U15 mixtes ainsi qu'une équipe U18 masculine, ce qui représente en tout 174 licenciés (joueurs, éducateurs et dirigeants).

Notre objectif est d'offrir aux adhérents un accueil chaleureux et convivial dans un cadre familial mais néanmoins ambitieux.

Nous souhaitons en effet jouer un rôle social et fédérateur dans nos villages et promouvoir ainsi le football local dans un esprit sportif aux valeurs éducatives affirmées.

Le club se développe constamment depuis sa création malgré des ressources financières très limitées grâce à ses dirigeants et éducateurs bénévoles, mais extrêmement actifs et motivés.

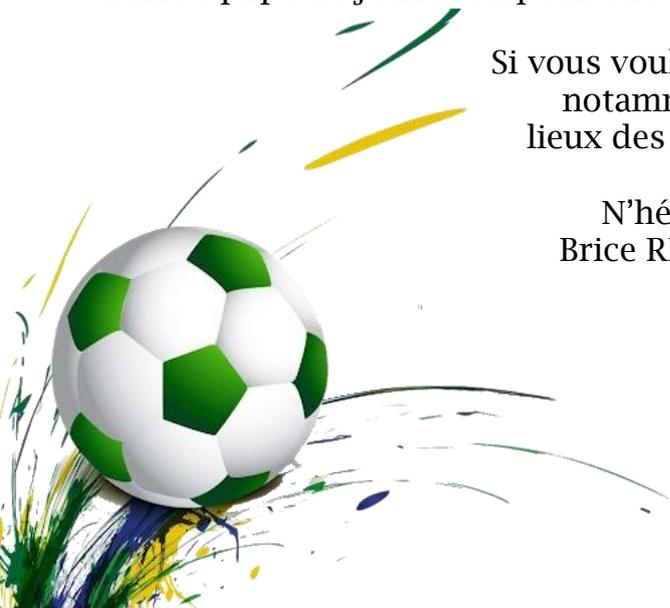
L'USN76 organise chaque année, quand la situation sanitaire le permet, un tournoi jeunes en salle (regroupant plusieurs centaines de personnes sur un weekend) à Bouvaincourt sur Bresle, des stages de 3 jours pendant les vacances scolaires à destination des jeunes de 4 à 16 ans totalement gratuits et ouverts à toutes et tous (le repas du midi et le goûter sont offerts par le club), un tournoi de sixte (adulte) en juillet, ainsi que différentes autres manifestations, telles qu'une soirée dansante en fin de saison, une marche dinatoire en mai, un loto de Noël, une vente de calendrier en fin d'année et un tournoi en extérieur à destination des jeunes de 6 à 12 ans.

Nous accueillons avec plaisir toutes les filles et les garçons à partir de 3 ans, mais également les joueuses et joueurs senior à la recherche d'un club structuré, avec une excellente ambiance, des valeurs éducatives et de l'ambition sportive.

Les éducateurs bénévoles sont également les bienvenus, que ce soit pour être responsable d'une équipe de jeunes ou pour être adjoint ou dirigeant.

Si vous voulez plus de renseignements,
notamment sur les horaires et
lieux des séances d'entraînements,

N'hésitez pas à contacter
Brice REMY au 07 69 18 39 25.



L'ÉCOLE MUNICIPALE



L'équipe pédagogique :

Classe de Maternelle
Directrice et CP - CE1
CE2 - CM1 - CM2

Mme DEMAZEUX Nathalie
Mme GREBOVAL Nadine
Mme MULLIER Elodie

25 Elèves
15 Elèves
20 Elèves

Cette équipe est complétée par :

- Mme Nathalie HOULE et Mme Sabrina HEUDES, qui aident les enseignantes dans l'encadrement et également par Mme ROUX Isabelle l'ATSEM.

 : ce.0801359t@ac-amiens.fr

 Mairie : 03.22.30.86.87

 Ecole : 03.22.30.46.69



RAPPEL : POUR LA SÉCURITÉ DE VOS ENFANTS, L'ARRÊT MINUTE N'EST PAS AUTORISÉ DEVANT LES BARRIÈRES SCOLAIRES

IL EST ÉGALEMENT DEMANDÉ D'APPLIQUER L'ARRÊTÉ MUNICIPAL SUR LE PORT DU MASQUE AUX ABORDS DE L'ÉCOLE.

CANTINE SCOLAIRE

Prix du ticket : 3.50 €. Les tickets sont en vente au secrétariat de mairie (paiement par chèque ou espèces uniquement)



Depuis le début de la pandémie, la cantine scolaire a été délocalisée au sein de notre salle polyvalente dans le but de respecter les distanciations sociales.

Si votre enfant est malade le jour même du repas à la cantine, il est possible d'annuler son repas le matin même en prévenant l'école avant 9h15. Dans le cas contraire le repas sera facturé

Les repas sont concoctés par la société « Elior » !

De bons petits plats pour nos enfants !

GARDERIE SCOLAIRE

Pas besoin de ticket, ce service est offert par la municipalité !

Les places disponibles sont prioritairement allouées aux enfants dont les deux parents travaillent (ou un seul dans le cas de familles monoparentales)

Vous avez la possibilité d'effectuer les inscriptions en utilisant les fiches d'inscription téléchargeables sur notre site internet communal ou en sollicitant le personnel de la garderie.



Urgences : les numéros nationaux

18 Pompiers

112 Appel d'urgence européen

119 Allo Enfance maltraitée

15 SAMU

114 Services aux malentendants

116 000 Enfants disparus

17 Police / Gendarmerie

115 Accueil sans Abri

0800 840 800 Sida Info Service

0800 130 000 Infos Coronavirus

32 37

0,35€ TTC / min

Pharmacies de garde

Contacter nos Associations...

BOUVAINCOURT EN FÊTE :

Madame Alexandra RUYSSCHAERT
12 résidence Champ Poitou - 80220 BOUVAINCOURT SUR BRESLE
☎ 06.12.48.76.79

TENNIS DE TABLE :

Monsieur Gilles VATTIER
2 rue Saint Hilaire - 80220 BOUVAINCOURT SUR BRESLE
☎ : 03-22-30-52-13



GYMNASTIQUE :

Madame Marie-José VATTIER
2 rue Saint Hilaire - 80220 BOUVAINCOURT SUR BRESLE
☎ : 03-22-30-52-13

ACPG- CATM :

Monsieur Claude BARDOUX
18 rue de l'Isle - 80220 BOUVAINCOURT SUR BRESLE



LA PÊCHE :

Monsieur Jean HENOCQUE
10 rue Dieudonné Beauvisage - 80220 BOUVAINCOURT SUR BRESLE
☎ : 03-22-30-98-78

LA CHASSE :

Monsieur Jacques BULTEL
13 place du Soleil Levant - 80220 BOUVAINCOURT SUR BRESLE
☎ : 03-22-30-83-28



L'AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS :

Madame Christelle ANDREONI
160 rue d'Hocquélus - 80210 AIGNEVILLE - ☎ : 06-11-19-50-15

CENTRE DE SECOURS :

Lieutenant Laurent HENOCQUE
43 rue de la République
80220 BOUVAINCOURT SUR BRESLE
☎ : 06-19-15-59-13

Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP) :

Adjudant David DELHALLE
43 rue de la République
80220 BOUVAINCOURT SUR BRESLE
☎ : 06-26-55-07-94

SKI CLUB DE PICARDIE :

Monsieur Xavier BATTEUX
5 résidence Véronique - 80680 SAINT FUSCIEN - ☎ : 03-22-09-91-11



Football « USN76 » :

Président : Benoit ALIX - ☎ 06.87.95.31.48
Brice REMY au ☎ 07 69 18 39 25.

VOTRE MAIRIE



114 rue de la République
80220 BOUVAINCOURT SUR BRESLE
03 22 30 86 87
secretariat@bouvaincourt-sur-bresle.fr
<https://www.bouvaincourt-sur-bresle.fr>

Suivez votre commune sur 

MODALITÉS D'OUVERTURE AU PUBLIC

Au regard de la situation sanitaire, l'accueil du public s'effectue selon les conditions suivantes :

- Port du masque obligatoire
- Mise à disposition de gel hydroalcoolique
- Se munir de son propre stylo

RAPPEL DES HORAIRES

**Attention : changement des horaires à compter du 26/04/2022
(Informations à venir courant avril)**



Lundi : 11h00 à 12h00 et de 16h30 à 17h30
Mardi : 11h00 à 12h00 et de 15h45 à 18h00
Mercredi : 11h00 à 12h00
Jeudi : 11h00 à 12h00 et de 15h45 à 18h00
Vendredi : 11h00 à 12h00 et de 16h30 à 17h30

L'AGENCE POSTALE

Lundi / Mardi : de 15h00 à 18h15
Mercredi : de 09h00 à 11h45
Jeudi : de 15h00 à 18h15
Vendredi : de 14h30 à 18h15
Samedi : de 09h00 à 11h45



*Rédaction et réalisation du Bulletin Municipal par David DELHALLE,
Conseiller Municipal délégué à la Communication*

Des **ateliers numériques gratuits** pour les débutants ! Tous les mardis de 14h à 16h, à la Maison des Services Publics. Parlez-en autour de vous ! En 3 séances, découvrez les bases d'utilisation :

- d'un ordinateur,
- d'internet,
- de la messagerie.

Sur inscription 📞 02 27 28 05 91 ou mSP@villes-soeurs.fr

📍 Maison des services publics

12 avenue Jacques Anquetil 76260 EU

+ d'infos sur <https://bit.ly/ccvs1>



Les ateliers
numériques

Les mardis de 14h à 16h
à la Communauté de Communes des Villes Sœurs
12 avenue Jacques Anquetil • 76260 EU.

Pour les débutants !

Premiers pas numériques :
en 3 séances, connaître
les bases d'utilisation d'un
ordinateur, d'internet
et de la messagerie.

GRATUIT - SUR INSCRIPTION

**Places limitées et inscription obligatoire
auprès de la Maison des Services Publics (MSP)**
02.27.28.05.91 mSP@villes-soeurs.fr

France services
villes sœurs
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
f @ t y i n
www.villes-soeurs.fr

